



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	17
Votants	23
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le deux avril deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **PRÉSENTS :**

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

### **ABSENTS SANS POUVOIR :**

Mme DAUDOU-ESPOSITO et M. ANDRÉ J.

### **POUVOIRS :**

M. RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. SERRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

### **Rénovation énergétique Maison de la Démocratie & Banque Alimentaire : Fonds de concours Grand Périgueux**

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Afin d'aider les communes dans leurs projets de rénovation énergétique, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a mis en place une enveloppe de 30 000€ destinée à soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Dans ce cadre, la commune de Chancelade a décidé de solliciter ce fonds pour la rénovation de la Maison de la Démocratie et de la Banque Alimentaire.

Ce projet vise le remplacement des menuiseries extérieures, une mesure essentielle pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

Le Grand Périgueux financera les travaux à hauteur de 49%.

Maison de la Démocratie et Banque Alimentaire			
Dépenses		Recettes	
Remplacement menuiseries	12 000€	CA Le Grand Périgueux	5 880€
		Commune	6 120€
<b>Total</b>	<b>12 000€</b>	<b>Total</b>	<b>12 000€</b>

1/2



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVER** le plan de financement proposé ci-avant ;
- **SOLLICITE** le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux dans le cadre de la réalisation du projet présenté supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 8 avril 2025.

**Certifiée exécutoire :**

- Reçue en Préfecture le : **2 2 AVR. 2025**
- Publiée le : **2 2 AVR. 2025**

  
Pascal SERRE  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

